

Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'achat d'équipements et de prestations dans le domaine de l'informatique et des Technologies de l'Information

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Département Technologies de l'Information de la Ville de Besançon assure la coordination des actions en matière d'informatique et de développement des nouvelles technologies pour la Communauté d'Agglomération.

Il paraît opportun de constituer chaque fois que possible un groupement de commandes entre la Ville et la CAGB pour l'achat d'équipements et de prestations.

Plusieurs actions seront lancées dans les prochaines semaines :

- acquisition d'écrans TFT pour ordinateurs
- mise en place d'un dispositif de sécurisation des locaux par badge, vidéo- surveillance et ponctuellement biométrie
- acquisition de licences, logiciels ou de prestations de services en matière de gestion de la relation citoyen, outils décisionnels, gestion de projet, facturation des prestations, paiement en ligne, ...

Afin d'harmoniser les solutions, de bénéficier de prix tenant compte d'un volume d'achat plus important, il est proposé d'établir un groupement de commandes sur ces différents points.

Tous ces achats d'équipement ou de prestations feront l'objet de mises en concurrence distinctes.

Une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement sera établie entre les deux collectivités.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à constituer le groupement de commandes et à signer la convention à intervenir avec la CAGB.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la proposition du Rapporteur.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.